



CENTRE DE LA CITADELLE

Département Economie gestion

**Master Economie et Gestion - Mention Management et
Commerce International**

**Parcours Management et Achat à l'International (M.A.I.)
2^{ème} année**

**GUIDE DES ETUDES
Année 2025-2026**

220 Av. de l'Université, BP 65526
59379 DUNKERQUE Cedex 1
Tel. 03.28.23.68.87

CONTACTS

Parcours Management et Achat à l'International

Responsable de la formation et d'année : Gérard Kokou DOKOU

Mail : gerard.dokou-kokou@univ-littoral.fr;

Secrétariat : Laetitia VERMERSCH

Bureau : 1408

Horaire : 9h00 -12h00, 13h30-16h30 (secrétariat fermé le mercredi après-midi)

Téléphone : 03 28 23 68 87

Mail : master.mci@univ-littoral.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Bibliothèque universitaire :

Ouverture : du Lundi au Vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h45.

Mail : bulco@univ-littoral.fr

Site : www.bulco.univ-littoral.fr

03 28 23 74 74



Restaurant universitaire :

Information générale du restaurant universitaire (paiement, menu, tarifs) :

Site : <https://www.crous-lille.fr/restaurant/r-u-de-dunkerque/>

03 28 66 28 26

Comment recharger votre compte → <https://www.izly.fr>



Le sport :

Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS),

Propose et organise les activités physique et sportives pour tous les étudiants

Activités proposées et inscriptions : <https://suaps.univ-littoral.fr>



Santé et accompagnement des étudiants :

Service santé : 1^{er} étage MDE pour prendre RDV : « ULCO Doctolib »

→ Téléphone : 03 28 23 71 61 / Mail : santecampus@univ-littoral.fr

Assistante sociale : 1^{er} étage MDE → Téléphone : 03 28 23 70 67

Ecoute psychologique → Mail : psychologue-dk-so@univ-littoral.fr

Accompagnement / Handicap → handicap.etudiants@univ-littoral.fr

Aide et accompagnement → vie.etudiante@univ-littoral.fr

Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes :

Doctolib



Etudes / Scolarité :

Informations et orientation/stages et emplois : SUAIO DK → suaiodk@univ-littoral.fr

Pour les étudiants internationaux et mobilité internationale → international@univ-littoral.fr

Scolarité → scolarite@univ-littoral.fr

Aides financières :

Des difficultés sociales, financières, besoin d'aide pour lancer ton asso' étudiante, besoin d'un accompagnement particulier ou d'un aménagement de tes études.

CROUS, CAF → <https://mdedk.univ-littoral.fr/aide/aides-financieres>

Recrutement étudiant → <https://recrutements-etudiants.extranet.univ-littoral.fr>

Stage et alternance → <https://www.jobteaser.com/fr/job-offers?locale=fr>

Association étudiante → <https://www.univ-littoral.fr/>

La maison de l'étudiant (MDE) : <https://mdedk.univ-littoral.fr>

La maison de l'étudiant a pour mission de t'accompagner dans tout ce qui sort du cadre scolaire (concert, conférence, table ronde, tournoi babyfoot/ billard, jeux vidéo...

Envie d'une pause-café ?

La cafeteria/bar est ouverte de 9h à 17h tous les jours. Tu y retrouveras des douceurs sucrées et salés à petits prix ! Des micro-ondes sont également à ta disposition.

BOISSONS CHAUDES	HEURES HEUREUSES	SOFT
Flatwhite 0,20€ Café latte 0,15€ Mousses au chocolat 0,10€ Café 0,10€ Mousses au chocolat 0,10€ Téa 0,10€ Milk 1,00€	HEURES HEUREUSES DU LUNDI AU VENDREDI 12H00 - 14H00 17H00 - 19H00 Mousses au chocolat 0,10€	BOISSONS Coca-Cola 0,50€ Pepsi-Cola 0,50€ Fanta 0,50€ Sprite 0,50€ Mousses au chocolat 0,10€ Milk 1,00€ Milkshake 0,50€ Milkshake au chocolat 0,50€ Milkshake à la vanille 0,50€
SNACKS	FORMULE P'TIT DÉJ	ALCOOL
Waffle 0,50€ Mousses au chocolat 0,10€ Mousses au chocolat 0,10€ Mousses au chocolat 0,10€ Mousses au chocolat 0,10€ Mousses au chocolat 0,10€	FORMULE P'TIT DÉJ Mousses au chocolat 0,10€ Mousses au chocolat 0,10€ Mousses au chocolat 0,10€ Mousses au chocolat 0,10€	BOISSONS Café 0,10€ Milk 1,00€ Milkshake 0,50€ Milkshake au chocolat 0,50€ Milkshake à la vanille 0,50€ Milk 1,00€



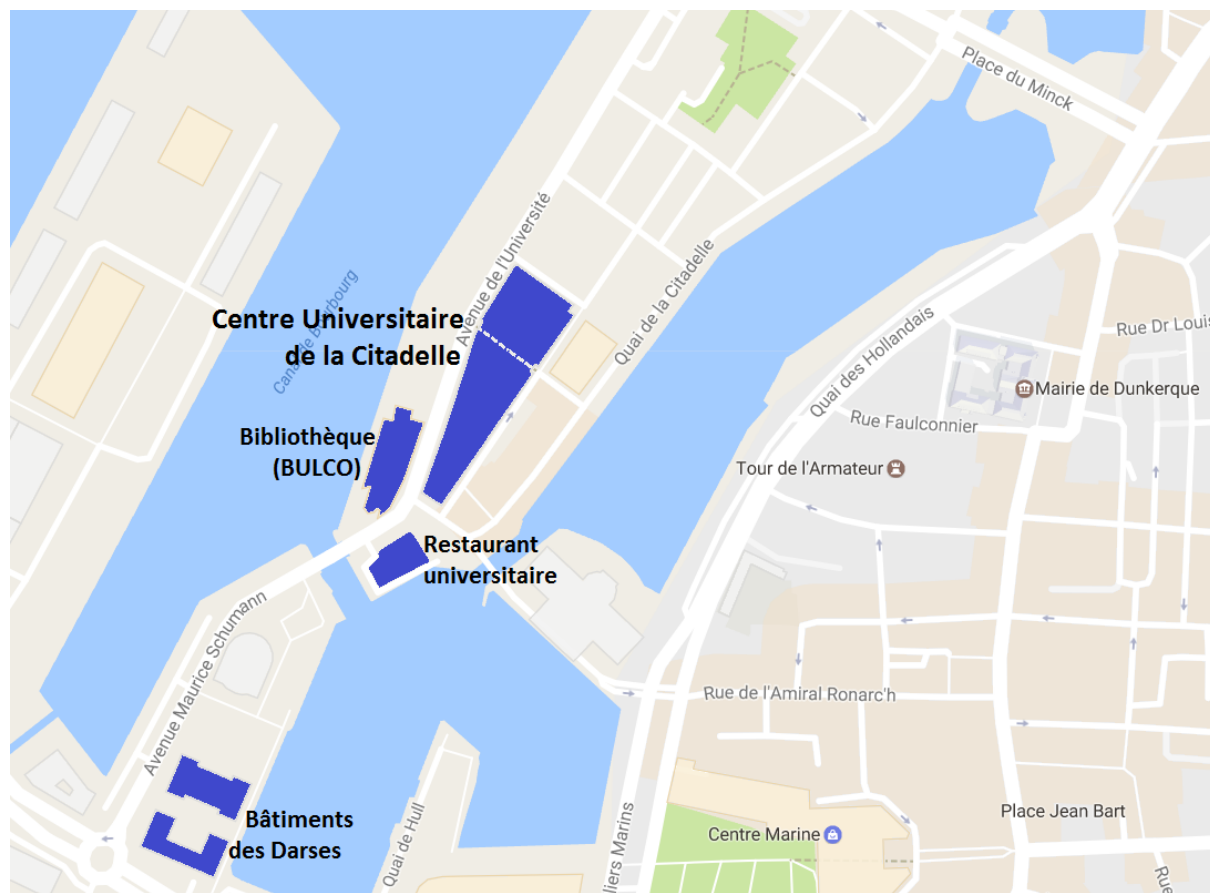
Ce service se mobilise sur les questions de vie associative, d'initiatives étudiantes et de pratiques artistiques amateurs.

Tu as envie d'organiser des animations sur le campus, de participer aux manifestations organisées par la MDE ou les asso étudiante ou de t'investir dans la vie de l'ULCO ? Viens te renseigner à la MDE

03.28.23.70.07 / Mail : mde-dunkerque@univ-littoral.fr

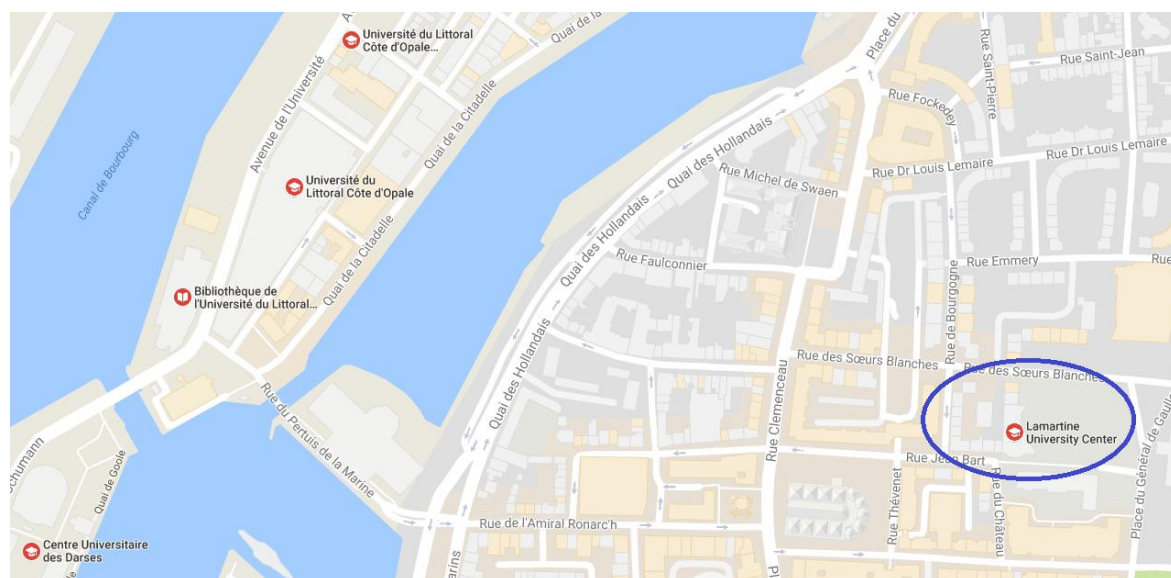
PLAN DE L'ULCO SUR DUNKERQUE

Centre Universitaire « CITADELLE »
220, Avenue de l'université, 59379 Dunkerque



Source : Google Maps (adapté)

Centre Universitaire « LAMARTINE »
49-79, Place du Général de Gaulle, 59140 Dunkerque



Source : Google Maps (adapté)

ALTERNANCE

Le master 2 MAI est accessible à l'alternance.

Vous pouvez contacter la chargée d'alternance :
Sophie SEILLER sophie.seiller@univ-littoral.fr

Informations complémentaires sur le site de l'ULCO :
<https://www.univ-littoral.fr/formation/alternance>

Calendrier de l'alternance pour master 2 MAI :

Calendrier d'alternance 2025-2026												
[susceptible d'être modifié en fonction du calendrier universitaire 2025/2026]												
MASTER 2 - Management et Commerce International, parcours : Management et achat à l'international												
Semestre 7			Formation			Semestre 8			Formation			
			continue			continue			continue			
			initiale					initiale				
Semaine 36	07/09/2025	08/09/2025	Entreprise 1		Semaine 2			05/01/2026	10/01/2026	cours 1		
Semaine 37	08/09/2025	13/09/2025	cours 1		Semaine 3			12/01/2026	17/01/2026	cours 2 + CLES B1		
Semaine 38	15/09/2025	20/09/2025	cours 2		Semaine 4			19/01/2026	24/01/2026	entreprise 10	libre ou stage 10	
Semaine 39	22/09/2025	27/09/2025	Entreprise 2		Semaine 5			26/01/2026	31/01/2026	entreprise 11	libre ou stage 11	
Semaine 40	29/09/2025	04/10/2025	Entreprise 3		Semaine 6			02/02/2026	07/02/2026	cours 3		
Semaine 41	06/10/2025	11/10/2025	cours 3		Semaine 7			09/02/2026	14/02/2026	cours 4		
Semaine 42	13/10/2025	18/10/2025	cours 4 (CEL'INNOV le 17/10)		Semaine 8			16/02/2026	21/02/2026	entreprise 12	libre ou stage 12	
Semaine 43	20/10/2025	25/10/2025	entreprise 4		Semaine 9			23/02/2026	28/02/2026	entreprise 13 (ulco fermé)	libre ou stage 13	
Semaine 44	27/10/2025	01/11/2025	entreprise 5 (interruption pédagogique)		Semaine 10			02/03/2026	07/03/2026	cours 5 (ESS Big le 20/3)		
Semaine 45	03/11/2025	08/11/2025	cours 5		Semaine 11			09/03/2026	14/03/2026	cours 6		
Semaine 46	10/11/2025	15/11/2025	cours 6 + CLES B2 (JIR le 12/11)		Semaine 12			16/03/2026	21/03/2026	entreprise 14	libre ou stage 14	
Semaine 47	17/11/2025	22/11/2025	entreprise 6		Semaine 13			23/03/2026	28/03/2026	entreprise 15	libre ou stage 15	
Semaine 48	24/11/2025	29/11/2025	entreprise 7		Semaine 14			30/03/2026	04/04/2026	entreprise 16	libre ou stage 16	
Semaine 49	01/12/2025	06/12/2025	cours 7		Semaine 15			06/04/2026	11/04/2026	entreprise 17	libre ou stage 17	
Semaine 50	08/12/2025	13/12/2025	cours 8 (JPE le 12/12)		Semaine 16			13/04/2026	18/04/2026	entreprise 18 (ulco fermé)	libre ou stage 18	
Semaine 51	15/12/2025	20/12/2025	cours 9		Semaine 17			20/04/2026	25/04/2026	entreprise 19 (ulco fermé)	libre ou stage 19	
Semaine 52	22/12/2025	27/12/2025	entreprise 8 (ulco fermé)		Semaine 18			27/04/2026	02/05/2026	entreprise 20	libre ou stage 20	
Semaine 1	29/12/2025	03/01/2026	entreprise 9 (ulco fermé)		Semaine 19			04/05/2026	09/05/2026	entreprise 21	libre ou stage 21	
Semestre 7			9 semaines de cours			Semaine 20			11/05/2026	16/05/2026	entreprise 22	libre ou stage 22
Semestre 8			9 semaines en entreprise ou stage alterné			Semaine 21			18/05/2026	23/05/2026	entreprise 23	libre ou stage 23
Semestre 8			6 semaines de cours			Semaine 22			25/05/2026	30/05/2026	entreprise 24	libre ou stage 24
Semestre 8			jusqu'à 27 semaines en entreprise ou stage alterné			Semaine 23			01/06/2026	06/06/2026	entreprise 25	libre ou stage 25
Année :			Le stage devra durer minimum 4 mois et maximum 6 mois.			Semaine 24			08/06/2026	13/06/2026	entreprise 26	libre ou stage 26
Année :			Il pourra commencer à tout moment de l'année.			Semaine 25			15/06/2026	20/06/2026	entreprise 27	libre ou stage 27
Année :			Le stage devra se finir le 28/08/26 au plus tard.			Semaine 26			22/06/2026	27/06/2026	Soutenances session 1 ou entreprise 28 ou stage 28	
						Semaine 27			29/06/2026	04/07/2026	entreprise 29	libre ou stage 29
						Semaine 28			06/07/2026	11/07/2026	entreprise 30	libre ou stage 30
						Semaine 29			13/07/2026	18/07/2026	entreprise 31	libre ou stage 31
						Semaine 30			20/07/2026	25/07/2026	entreprise 32	libre ou stage 32
						Semaine 31			27/07/2026	01/08/2026	entreprise 33	libre ou stage 33
						Semaine 32			03/08/2026	08/08/2026	entreprise 34	libre ou stage 34
						Semaine 33			10/08/2026	15/08/2026	entreprise 35	libre ou stage 35
						Semaine 34			17/08/2026	22/08/2026	entreprise 36	libre ou stage 36
						Semaine 35			24/08/2026	29/08/2026	Examens session 2 et Soutenances session 2	

Calendrier universitaire

- ◆ **Pré rentrée : 5 septembre 2025**
- ◆ **Rentrée universitaire avec début des cours : lundi 8 septembre 2025**
- ◆ **Semestre 7 : 8 septembre - 20 décembre 2025**
- ◆ **Vacances de la Toussaint : 25/10 - 3/11/2025**
- ◆ **Vacances de Noël : 20/12/2025 - 04/01/2026 inclus**
- ◆ **Vacances d'hiver : 21/02/2026 - 1/03/2026 inclus**
- ◆ **Jury semestre 9**
 - **Début février 2026**
 - **Commission Pédagogique Paritaire (CPP) : même jour (heure à déterminer)**
- ◆ **Jury semestre 10**
 - **Jury de passage (session 1) : fin juin 2026**
 - **Commission Pédagogique Paritaire (CPP) : fin mars (à préciser)**
- ◆ **Stage :**
 - **16/03/2026 - 22/08/2026**
 - **Soutenance session 1 : fin juin 2026**
- ◆ **Jury annuel (S9+S10) session 2**
 - **Examens de rattrapage : du 24/08 au 26/08/2026**
 - **Soutenance session 2 : fin août 26**
 - **Jury de passage : début septembre 26**

Actions liées à la promotion de l'offre de formation

Salon des masters et mastères : samedi 22 novembre 2025

Salon de l'Etudiant et de la Formation à Dunkerque : samedi 6 décembre 2025

Salon du Lycéen et de l'Etudiant de Lille : du jeudi 15 au samedi 17 janvier 2026

Journée « Portes Ouvertes » : samedi 7 février 2026

Journées d'immersion : du lundi 16 février au vendredi 20 février 2026

Actions d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants

Journée Premier Emploi (JPE) : 4/12/2025

SUAIO/IP « Live stages » : les mardis 23 septembre 2025, 4 novembre 2025, 9 décembre 2025 et 20 janvier 2026 de 13h à 14h

SUAIO/IP « Corrige vite ton CV » : les mardis 14 octobre 2025, 18 novembre 2025, 16 décembre 2025, 13 janvier 2026, 10 février 2026 et le 10 mars 2026 de 12h à 14h.

Les journées Egalité, lutte contre les discriminations :

- Journée des droits des aidants : lundi 6 octobre 2025
- Journée de lutte contre le harcèlement : vendredi 7 novembre 2025
- Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes : jeudi 27 novembre 2025 (site de Boulogne-sur-Mer)
- Journée nationale de la laïcité : mardi 14 octobre 2025 (site de Dunkerque)
- Journée internationale des droits des femmes : lundi 9 mars 2026
- Journée de lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur : lundi 23 mars 2026
- Journée internationale de la visibilité transgenre : lundi 30 mars 2026 (en visioconférence)
- Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie : lundi 18 mai 2026

Jours fériés

- Samedi 1^{er} novembre 2025 (Toussaint)
- Mardi 11 novembre 2025 (Armistice 14/18)
- Lundi 06 avril 2026 (Pâques)
- Vendredi 1^{er} mai 2026 (Fête du travail)
- Vendredi 8 mai 2026 (Fin de la guerre 39/45)
- Jeudi 14 mai 2026 (Ascension)
- Lundi 25 mai 2026 (Pentecôte)

**REGLEMENTATION DES EXAMENS EN MASTER RENTREE 2021 –
ADOPTION PAR LA CFVU DU 01/06/2021**

Préalable

- **LOI n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du 2ème cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD**
- **Les parcours de formation sont structurés en unités d'enseignement et en ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant l'acquisition de blocs de connaissances et de compétences.**
- **Le Master sanctionne un niveau validé par l'obtention de 300 crédits européens (180 crédits pour la licence et 120 crédits pour le Master).**

1. Accès au diplôme de Master

L'accès en 1^{ère} année de Master est ouvert aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.

Les établissements doivent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation (même mention et même établissement).

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement
- La progression (M1 non acquis mais un semestre acquis en et accès en M2) n'est pas autorisée entre le M1 et le M2

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

- *MCCC ou règlement des études ou règlement des examens*

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

- Modifications possibles si prévu dans les MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

- Publicité

La publicité est suffisante si au moins une des conditions suivantes est remplie :

*Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants

*Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)

*Le règlement des études est distribué aux étudiants

Attention : n'est pas suffisante, l'insertion du règlement des études dans une brochure d'information (document non contractuel)

b) Validation des parcours de formation

- Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

- *Contrôle continu et examen terminal.*

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

- **Anonymat** : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

- *Capitalisation :*

*Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants.

Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.

*** De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée**

* Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) : les crédits acquis sont repris sous l'autorité du président du jury.

- **Compensation** : Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

Compensation et obtention du diplôme :

La compensation peut être organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études de chaque master).

Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études).

*** La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE).**

Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées, éventuellement, en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

*** Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 300 crédits.

- Seconde Chance

L'étudiant peut bénéficier, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, en particulier, s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHESE

	Semestre 1 et Semestre 2		
Evaluation Initiale(session 1)	Epreuve passée		
	OUI	NON (ABI*)	NON (ABJ*)
2^{ème} chance			
Epreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. Spéciaux	NON	NON	OUI
Evaluation Supplémentaire(session 2 : rattrapage) :	OUI	OUI	OUI

* ABI : Absence Injustifiée – ABJ : Absence Justifiée

- **Session d'examen** : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- BONUS

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 ($20 \times 3\% = 0,6$ point) :

Note obtenue en activité Bonus à l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE /20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Le bonus s'applique dans l'UE3 au semestre 9 et dans l'UE6 au semestre 10 et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits. Le mode de calcul est récapitulé dans le tableau ci-dessus.

Important :

*Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestredonné : la meilleure des notes est conservée

* Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

3. Jurys et Résultats

- **Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation** : « seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence, sur proposition des personnes chargées de l'enseignement »

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

- Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien individuel en tant que de besoin.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

S'il s'agit de publier les résultats des examens (admis, non admis) sur l'ENT, les étudiants doivent être informés avant la publication et doivent être en mesure de s'y opposer, à moins que le résultat de l'étudiant ne soit visible que de l'étudiant lui-même (pas mis en œuvre).

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

- Redoublement.

Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en Master est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

- L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens. Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA. L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

- Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

- Incidents pendant les examens

* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée (ABJ) s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée (ABI) si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Evaluation initiale (session 1) :

* un étudiant ABI à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2).

* un étudiant ABJ à une épreuve ou matière en session 1 devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2): un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :
 - Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis
 - Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

- Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).

La 1^{ère} année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

La 2^{ème} année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

- Précision : délivrance diplôme de Master et maîtrise d'une langue vivante étrangère

Arrêté du 22 janvier 2014 mis à jour fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Article 16

"Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS. **Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère**"

Chaque formation, en fonction des objectifs spécifiques de chaque mention et chaque parcours, définit les critères nécessaires à l'évaluation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère.

Se référer au paragraphe sur le LANSAD et le CLES (fin du document)

- Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise,
 - moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master. Attribution de la mention
- Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20
Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20
Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20
Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master.

Il est délivré à la demande de l'étudiant

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargés de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

* Sportifs de haut niveau (SHN) :

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi. Epreuves de substitution proposées par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

* Handicap :

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

* Statut d'Etudiant Salarié :

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur). Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

*** Les étudiants « empêchés »**

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foules, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.

L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen .

*** Autres situations particulières :**

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Note liminaire aux rédacteurs des guides des études

Le Service LanSAD/CRL/CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : lansad@univ-littoral.fr - 03.21.99.41.87

Le Département Langues & Langues Appliquées est responsable des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LanSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LanSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD enMaster

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en optionobligatoire.

- **M1**

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40%de la note semestrielle.**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.**

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.**

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avecles moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignantqui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, lacohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Master est le **niveau B2+ du Cadre Européen Commun de Référencepour les Langues (CECRL).**

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser

Déroulement des sessions 1 et 2 en M1

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 <i>Épreuve de substitution</i>	SESSION 2	NOTES
	CE	PE*			
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (20%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M1 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

- **M2S3**

Intégration du CLES en M2 – semestre 3

En plus des évaluations du semestre en langues, le semestre 3 de M2 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LanSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement au M2S3 sera prise en compte par la Commission LanSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du juryCLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en M2S3

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 <i>Épreuve de substitution</i>	SESSION 2	NOTES
	CE	PE*			
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (20%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (20%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (10%)
CLES	Session unique		<i>Orientation vers les épreuves de substitution, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	<i>Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	CLES (50%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M2 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

Tableau de conversion des compétences évaluées au sein d'une même session CLES en notes pour les étudiants de M2S3 (1 compétence B2 = 4 points / 1 compétence B1 = 3 points)**

COMPÉTENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	3	6	9	12
1 compétence B2	4	7	10	13	
2 compétences B2	8	11	14		
3 compétences B2	12	15			
4 compétences B2	16				

** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation. Une compétence C1 évaluée au cours d'une certification CLES ou équivalente = 5 points.

Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LanSAD de Master (cf. supra), mais n'incluent que 5 heures minimum de Travail en Autoformation Guidé (TAG). Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de Master.

La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même, toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LanSAD.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LE HARCELEMENT ET LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

L'Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie d'étudiante. Vous pouvez écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es – une étudiante, une enseignante et une agente. Toutes les informations et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>



Mise en place d'un congé pour convenance personnelle

Adoption par la CFVU du 24/06/2025

Cette proposition de congés fait initialement suite à une sollicitation des élus étudiants, afin de tenir compte des difficultés des personnes étudiantes souffrant de dysménorrhées sans nécessité d'une adaptation particulière (hors RSE). Dans le cadre des réflexions sur sa mise en place, il est apparu que les étudiants pouvaient également être amenés à s'absenter pour des raisons personnelles non-médicales. Cela peut aller par exemple du décès d'un proche, à une convocation à la préfecture, etc.

L'Université du Littoral Côte d'Opale a ainsi souhaité faciliter le parcours de ses étudiants en proposant de mettre en place un congé pour convenances personnelles ouvert à tous et toutes.

Il est essentiel de souligner qu'aucun.e étudiant.e n'a d'intérêt à manquer des cours dans l'optique de l'obtention de son diplôme.

10 jours d'absences justifiées par an seraient octroyés sans justificatif médical, à raison de 2 jours consécutifs au maximum. Ce congé entre dans le régime des absences justifiées pour contrôle d'assiduité.

Ces absences pourront être demandées dans le délai maximum de 48 heures qui précède ou qui suit le jour de l'absence à l'aide d'une attestation sur l'honneur.

Selon la fréquence des absences et le motif évoqué dans l'attestation, la validation de cette absence pourra s'accompagner d'une information sur le Service Santé Etudiant pour un éventuel accompagnement dans la prise en charge de troubles de la santé.

En cas d'absence en période de contrôle continu ou d'examen, cette absence ne pourra être considérée comme justifiée que par un certificat médical fourni dans un délai maximum de 5 jours suivant le contrôle ou l'examen.

Un retour sur le dispositif sera réalisé après une année de mise en œuvre afin de juger de son efficacité et de son éventuelle modification le cas échéant.

SEMESTRE 9
M2 - MANAGEMENT ET ACHAT A L'INTERNATIONAL
2025 - 2026

Unités d'Enseignement	V/H	Coeff	Ects	Enseignants
UE1 Politique et Gestion des achats à l'international	66h	11	11	
UE1-1 Marketing des achats à l'international	12h CM / 10h TD	4	4	A. Chapali
UE1-2 Pilotage et stratégie des achats à l'international	12h CM / 10h TD	4	4	J. Gharbi
UE1-3 Politique et gestion des stocks	12h CM / 10h TD	3	3	C. Gbadoe
UE2 LANSAD	25h	3	3	
UE2-1 LV1 – Anglais – Communication et négociation	25h TD	3	3	G. Marteel P. Renard
UE3 Acquisition des connaissances et techniques en achat à l' international	62h	9	9	
UE3.1 LV2 - Communication et négociation - Espagnol ou Allemand	20h TD	3	3	S. Flahaut / J. Wildau
UE3.2 Risques internationaux et chaîne des approvisionnements	12h CM / 10h TD	3	3	T. Poteau
UE3.3 PPP : Un projet pour rencontrer son réseau	20h TD	3	3	G. Dokou
UE4 Marketing B2B, Marketing International	44h	7	7	
UE4.1 Marketing B2B, Marketing Industriel	3h CM / 3h TD 9h CM / 7h TD	3	3	F. Wagenhausen /J.M. Fankam
UE4.2 Marketing stratégique international en B to B	12h CM / 10h TD	4	4	J.M. Fankam
Total	197h	30	30	

SEMESTRE 10
M2 - MANAGEMENT ET ACHAT A L'INTERNATIONAL
2025 - 2026

Unités d'Enseignement	V/H	Coeff	Ects	Enseignants
UE5 Management des Achats à l'International-2	44h	4	4	
UE5-1 Orientation entrepreneuriale internationale et politique des achats	12h CM / 10h TD	2	2	A. Chapali
UE5-2 Développement durable et management interculturel des achats à l'international	12h CM / 10h TD	2	2	A. Chapali
UE6 Digitalisation et optimisation des Achats à l'International	66h	6	6	
UE6-1 Logistique de distribution et gestion numérique des entrepôts	12h CM / 10h TD	2	2	S. Tchendo
UE6-2 Optimisation des achats à l'international	12h CM / 10h TD	2	2	T. Poteau
UE6-3 E-Purchasing	12h CM / 10h TD	2	2	G. Boutaky
UE7 Acquisition des applications professionnelles	22h	20	20	
UE7-1 Méthodologie de recherche et épistémologie	12h CM / 10h TD	3	3	G. Dokou
UE7-2 Stage-mémoire-soutenance		17	17	
Total	132h	30	30	

UE 1-1- Marketing des achats à l'international

Enseignant : A. Chapali

Durée du cours : 12h CM / 10h TD

4 ECTS

Objectifs généraux du cours :

- **Sensibiliser** les apprenants sur :
 - le rôle stratégique de la fonction achats dans les entreprises industrielles et de services ;
 - la démarche du marketing achat et les stratégies de marketing achat.
- **Acquisition des connaissances**
Lecture préalable des chapitres durant les séances d'enseignement
- Echanges et discussions entre les apprenants et l'enseignant sur les concepts à maîtriser (apports théoriques)
- Préparation et présentation d'un rapport portant sur la stratégie de marketing achat d'une entreprise industrielle ou de service

Contenu du programme (les grandes lignes) :

Le marketing achat ?

- Comprendre le rôle du marketing achat : Concept, aspects stratégiques et opérationnels
- Cerner son positionnement dans l'organisation du service achats
- Etablir la politique achat et la stratégie à mettre en œuvre avec les moyens

Cartographier les besoins en interne

- Maîtriser la définition des besoins en interne
- Elaborer sa politique d'achat de manière cohérente
- Connaître les techniques de segmentation des achats
- Effectuer une classification pertinente des achats

Cartographier le marché des fournisseurs

- Cerner les différents types de marchés internationaux
- Établir la segmentation marché / fournisseur
- Adopter une démarche efficace de veille économique et technologique
- Établir un panel de fournisseur par catégorie d'achat

Analyser les risques et les opportunités suite au marketing Amont et Aval

- Identifier et évaluer les potentiels de « savings » à l'achat avec impact sur les prix de vente potentiel ou coût de production
- Identifier et évaluer les risques, fixer des priorités

Développer une démarche stratégique

- Utiliser des outils pratiques pour établir des priorités
- Déterminer des objectifs en lien avec les risques/opportunités
- Définir une stratégie Achat
- Calcul du nouveau prix de vente ou de production en fonction de la réduction des coûts d'achats

Définir les priorités / Élaborer et piloter un plan d'actions

- choisir les tactiques les plus pertinentes (Maximum de « savings » potentiel)

Consulter

Quel fournisseur, pourquoi et combien / Lancer les Appels d'offres

Analyse des offres

Le comparatif et choix des fournisseurs retenus

Négociateur

Comparatif final - la rédaction du « end of negotiation »

Contractualiser à l'international

Rédiger le contrat international « juridiquement présentable »

Bibliographie :

BENOLLET, P. et KHEBIAN, J. (2019), « *Pro en achats* », Vuibert.

BERLOT, J.-C. et BUSTAMANTE, J. L. (2016), « *L'Essentiel des achats* », Eyrolles.

BRUEL, O. et MENAGE, P. (2014), « *Politique d'achat et gestion des approvisionnements* », Dunod,

MARCHAL, A. (2007), « *Marketing Achat* », Ellipses.

PERROTIN, R. (2001), « *Le Marketing achats : stratégies et tactiques* », 3^{ème} édition, Editions d'Organisation.

Méthodes d'évaluation :

1^{ère} session : remise d'un dossier par groupe sur une stratégie de Marketing Achats à l'International (sachant qu'une infime partie de la note correspondra à un questionnaire par QCM sur l'ensemble des cours pour inciter à l'apprentissage continue)
100%

2^e session : Examen individuel sur table
100%

Forme : Questions de cours

Durée : 1h30

UE1-2- Pilotage et Stratégie des achats à l'international

Enseignant : J. Gharbi

Durée du cours : 12h CM / 10h TD

4 ECTS

Objectifs généraux du cours :

Contenu du programme (les grandes lignes) :

Bibliographie :

Méthodes d'évaluation :

UE1-3- Politique et gestion des stocks

Enseignant : C. Gbadoe

Durée du cours : 12h CM / 10h TD

3 ECTS

Objectifs généraux du cours :

La gestion des approvisionnements et des stocks sont devenus des éléments stratégiques dans la performance d'une entreprise : il est donc nécessaire de mettre en place une politique de gestion des stocks adaptée à la notion de produit stratégique / non stratégique.

Contenu du programme (les grandes lignes) :

- Les principes de la gestion de stocks : impacts et incidences
- Histoire : les anciennes méthodes et évolution des politiques
- Les méthodes actuelles
- Focus sur le Just in Time
- Conclusion

Bibliographie :

Méthodes d'évaluation :

Partiel de 1h00 à 1h30 maxi

UE2-1- LANSAD - Anglais

Enseignants : G. Marteel / P. Renard

3 ECTS

Durée du cours : 25 H TD d'enseignement en présentiel et 10 H de travail en autoformation guidée sur les ressources numériques du CRL.

Les étudiants sont répartis par groupes de niveau

Objectifs : Amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification à la fin du semestre 3 de Master 2.

Travail sur des ressources thématiques en lien avec la formation et sur le développement professionnel dans le monde anglophone.

Plan du cours :

Compétences délivrées : travail des 5 compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL): compréhension orale, compréhension écrite, production orale en interaction, production orale en continu, production écrite. Niveau visé fin de Master : B2+. Passage de la Certification CLES niveaux B1 ou B2 en M2 semestre 9.

Organisation pédagogique : le travail s'organise autour de 5 compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues. Entraînement sur des sujets de la Certification CLES niveaux B1 ou B2 en M2 semestre 9.

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Master

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

- **M1**

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre. Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.**

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.**

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Master est le **niveau B2+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).**

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en M1

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 <i>Épreuve de substitution</i>	SESSION 2	NOTES
	CE	PE*			
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (20%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M1 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

- **M2S3**

Intégration du CLES en M2 – semestre 3

En plus des évaluations du semestre en langues, le semestre 3 de M2 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LanSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement au M2S3 sera prise en compte par la Commission LanSAD.

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 <i>Épreuve de substitution</i>	SESSION 2	NOTES
	CE	PE*			
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (20%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (20%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (10%)

CLES	Session unique	<i>Orientation vers les épreuves de substitution, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	<i>Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	CLES (50%)
-------------	----------------	---	--	-------------------

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du jury CLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en M2S3

**Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M2 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.*

Tableau de conversion des compétences évaluées au sein d'une même session CLES en notes pour les étudiants de M2S3 (1 compétence B2 = 4 points / 1 compétence B1 = 3 points)**

COMPÉTENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	3	6	9	12
1 compétence B2	4	7	10	13	
2 compétences B2	8	11	14		
3 compétences B2	12	15			
4 compétences B2	16				

*** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation. Une compétence C1 évaluée au cours d'une certification CLES ou équivalente = 5 points.*

Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LanSAD de Master (cf. supra), mais n'incluent au que 5 heures minimum de Travail en Autoformation Guidé (TAG). Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de Master.

La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même, toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LanSAD.

UE3-1- LV2 Allemand

Enseignant : J. Wildau

Durée du cours : 20H TD

3 ECTS

Objectifs généraux du cours :

Pratique de la langue courante (4 compétences) et de spécialité

Contenu du programme (les grandes lignes) :

- Formation antérieure à prendre en compte
- Pratique de la langue allemande à l'écrit et surtout à l'oral

Aptitudes cognitives :

- Savoir étudier des documents portant sur « Tatsachen über Deutschland und die deutschsprachigen Länder : Kulturmosaik. »
- Savoir mobiliser et conforter les acquis (grammaire, lexique courant et spécifique)
- Savoir rédiger dans une langue claire et correcte

Attitudes :

- Présentation de travaux préparés individuellement et en binôme
- Participation en classe, devant public

Bibliographie/Webographie :

- Grammaire : le Mémento du Germaniste, Ed. Vasseur
- Dictionnaire de l'allemand économique, commercial et financier, Pocket
- L'allemand des affaires, Les Langues Modernes
- Heutiges Deutschland - L'Allemagne contemporaine, Bréal
- Tatsachen über Deutschland – L'Allemagne, faits et réalités
- Presse allemande, internet ...

Méthodes d'évaluation :

Contrôle continu = 100 %
Présentation(s) orale(s)
QCM/tests
Simulation
Participation

UE3-1-LV2 Espagnol

Enseignant : S. Flahaut

Durée du cours : 20 H TD

3 ECTS

Objectifs généraux du cours :

Etre capable d'analyser des documents relatifs aux relations internationales

Contenu du programme (les grandes lignes) :

Connaissances :

Oral et écrit

Aptitudes cognitives :

Etude de documents portant sur les relations internationales

Attitudes :

Travaux personnels demandés :

Bibliographie :

Livres de référence /Revue

Toute la presse espagnole et latino-américaine

Webographie :

El pais.com

EL Mundo.com

Méthodes d'évaluation :

Examen écrit

Présentation orale

UE3-2 Risques internationaux et chaîne des approvisionnements

Enseignant Volet « risques internationaux » : T. Poteau

Durée du cours : 12h CM / 10h TD

3 ECTS

Objectifs généraux du cours :

Evaluation du risque à l'international
Savoir définir les formes de couverture du risque adapté au management durable des achats à l'international

Contenu du programme (les grandes lignes) :

- Décrire l'étendue du réseau de la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise mondiale.
- Apprécier la complexité et l'ampleur des opérations de certaines entreprises mondiales.
- Analyser les composantes de la chaîne logistique
- Analyser les risques des chaînes d'approvisionnement mondiales,
- Intégrer les connaissances théoriques sur la gestion des risques et la gestion des chaînes d'approvisionnement,
- Evaluer les risques de la chaîne d'approvisionnement liés aux problèmes sociaux et environnementaux.

Méthodes d'évaluation :

Dossier en équipe

UE3-3- PPP : Un projet pour rencontrer son réseau

Enseignant : G. Dokou

Durée du cours : 20h TD

3 ECTS

Objectifs :

- Gérer un projet en lien avec le monde socio-économique
- Apprendre à travailler en réseau
- Confronter son projet avec le monde socio-économique
- Acquérir les bases de compétences entrepreneuriales

Contenu :

• **Méthodologie de gestion de projet**

Intervenant : Enseignant formé à la gestion de projet

Définition d'un projet et sensibilisation à la démarche-projet :

Analyse des besoins/étude de la demande, étude de faisabilité, définition d'objectifs, outils de planification d'un projet (donner les bases pour l'élaboration d'un cahier des charges, établir un calendrier pour la gestion d'un projet, gestion des moyens)

• **Gestion d'un projet**

- **Organisation de la Journée du Premier Emploi** (un groupe 3 à 5 étudiants sur l'ensemble de l'effectif - **Référent JPE** et organisation d'une conférence sur l'orientation entrepreneuriale internationale (OEI) des PME en démarrage prévue en janvier

- Participation à l'organisation du colloque 7^{ème} édition JIR-CEL – **Référent JIR-CEL**

- **Organisation de challenges de projets d'orientation entrepreneuriale internationale des entreprises (OEI)**

Présentation de la méthodologie : approche par projet innovant ou par jeux d'entreprise

Travail par sous-groupe et modes de conduite de projets d'innovation technologique ou sociale

Formalisation du business model et des aspects financiers (plan d'affaires) liés à l'international

Restitution synthétique du dossier : savoir convaincre

Méthodes d'évaluation :

Reporting des activités, documents de synthèse écrits et soutenus à l'oral

UE4-1-Marketing B2B, Marketing industriel

Enseignant : F. Wagenhausen / T. Poteau

Durée du cours : 12h CM / 10h TD

3 ECTS

Mots clés :

Marketing B2B
Canal de distribution
Marketing industriel
Négociation des contrats industriels
Gestion des achats
Gestion de la qualité

Objectifs :

Introduction au Marketing Industriel
Connaissance des spécificités du Marketing B2B
Gestion des opérations commerciales en amont et en aval
Négociation des contrats dans un cadre de marketing industriel et international

Contenu du programme (les grandes lignes) :

Chapitre 1 : Le marketing B2B
Chapitre 2 : Négociation des contrats en B2B à l'international
Chapitre 3 : Le Marketing Industriel
Chapitre 4 : Le Canal de distribution
Chapitre 5 : Gestion des achats et de la qualité

Bibliographie :

Jallat, Frédéric ; Lindon, Denis. Le marketing. Dunod, 2016.
Pardo, Catherine ; Paché, Gilles. Commerce de gros, commerce inter-entreprises. EMS Editions, 2015.

Méthodes d'évaluation :

Etude de cas, TD, Cas Pratique

UE4-2 - Marketing stratégique international en B to B

Enseignant : JM. Fankam

Durée du cours : 12h CM / 10 h TD

4 ECTS

Mots Clés : Sélection des marchés/Pays, segmentation internationale, positionnement international, stratégie marketing, B2B

Objectifs du cours :

Mettre les apprenants en situation de consultant en développement international sur la base d'une méthodologie d'analyse de la dynamique du développement international de l'entreprise et d'études de cas.

A l'issue du cours, chaque apprenant devra être en mesure de :

- Réaliser une analyse externe (repérage des mutations de l'environnement international qui ont un impact sur l'activité de l'entreprise),
- Choisir des cibles hors des frontières nationales et de construire un positionnement à l'international,
- Faire des recommandations en termes de (re)formulation de la stratégie marketing à l'international,
- Concevoir et de mettre en œuvre la stratégie marketing dans un marché/pays.

Plan de cours :

1. L'internationalisation : opportunités et contraintes
2. Le diagnostic de développement international et la segmentation internationale
3. Le positionnement dans les marchés/pays
4. La stratégie marketing à l'international
5. Le plan de stratégie marketing par marché/pays/région

Bibliographie :

- CROUE, C. (2012), « Marketing international, un consommateur local dans un monde global », DeBoeck.
- GHOURI, P.N. et CATEORA, P.R. (2010), « International marketing », European Edition, Mc Graw-Hill.
- JOLIVOT, A.G. (2013), « Marketing international », 2^{ème} édition, Dunod.
- LAMBIN, J.-J. et DE MOERLOOSE, C. (2016), « Marketing stratégique et opérationnel », Dunod
- MALAVAL, Ph. et BENAROYA, Ch. (2009), « Marketing Business to Business, Marketing industriel et d'affaires », Pearson Education.
- MAYRHOFER, U. (2004), « Le *marketing international* », Economica.

Méthode d'évaluation :

1^{ère} session : contrôle continu : au moins une note de CC/apprenant (100 %)

- Note de lecture préalable du support de cours
- Rapport et exposé collectif (5 apprenants/équipe/parcours) sur une étude de cas (cas n°1 ou Cas n°2)

Cas n°1 : Rapports et exposés collectifs obligatoires pour les équipes 1A, 1B et 1C de chaque parcours

Cas n°2 : Rapports et exposés collectifs obligatoires pour les équipes 2A, 2B et 2C de chaque parcours

2^{ème} session : Examen individuel sur table 100 %

Forme : Questions de cours et étude de cas

Durée : 3 heures

UE5-1- Orientation entrepreneuriale internationale et politique des achats

Enseignant : A. Chapali

Durée du cours : 12h CM / 10h TD

2 ECTS

Objectifs généraux du cours :

Comprendre la dimension internationale de la PME et l'approche liée l'orientation entrepreneuriale internationale des achats

Intégrer les spécificités opérationnelles de l'entreprise à l'international

Contenu du programme (les grandes lignes) :

1) L'environnement des échanges internationaux
Emission RF International

Les PME à l'international, un constat accablant

Les motivations

Les performances

Dynamisme et perspectives

Accompagnement et aides

Emission RF international

2) L'internationalisation des PME à travers l'OEI des achats

Les raisons

Le dispositif de soutien

Les modes d'accès aux marchés étrangers

Les acteurs du commerce international

3) Le diagnostic export

4) Les formes de représentation

Bibliographie conseillée et sites à consulter :

Exporter : éditions Foucher 25^{ème} édition

MOCI : Moniteur du Commerce International

Méthodes d'évaluation :

Etude de cas

UE5-2- Développement durable et management interculturel des achats

Enseignant : A. Chapali

Durée du cours : 12h CM / 10h TD

2 ECTS

Mots clés : management – interculturalité – diversité - vision globale - spécificités des marchés – développement durable - RSE

Objectifs :

Comprendre les enjeux essentiels d'un environnement international ouvert à une concurrence élargie.
Comprendre et intégrer les différences culturelles et les interactions pour mieux préserver les relations et gérer les opérations internationales.
Comprendre et intégrer la pratique d'un management interculturel efficace.
Saisir l'ère des opportunités liées à la croissance verte (RSE)
Comprendre les achats responsables

Plan du cours :

- *la notion de culture appliquée entreprise*
 - définition de la culture d'entreprise
 - caractéristiques clés
 - les rôles externes et internes de la culture d'entreprise
 - les origines et les influences
 - Modalité de contrôle de connaissances

- *les styles de management et cultures nationales*
 - le modèle fondateur d'Hofstede
 - les quatre dimensions bipolaires d'Hofstede
 - l'analyse nationale des styles de management : les sept dimensions de F. Trompenaars

- *Les styles de managements régionaux*
 - le modèle nord-américain
 - le modèle asiatique
 - le modèle européen (exemple : France, Allemagne)
 - le modèle africain

- *la constitution d'équipes multiculturelles*
 - pluridisciplinaires versus multiculturelles : les différences
 - Les avantages et les risques de la diversité pour les entreprises

- *Le développement durable aujourd'hui*
 - L'entreprise responsable en huit caractéristiques clés
 - Les achats responsables

Modalités d'enseignement :

Cours théoriques – études, analyses de documents et documentaires vidéos.
Mise en situation - jeux de rôles filmés et analysés.
débats contradictoires (esprit critique)

Méthodes d'évaluation :

Etude de cas

Bibliographie :

- Manager une équipe multiculturelle – Joseph AOUN - éd ESF
- Management interculturel - Olivier Meier – éd DUNOD
- Management international – Ulrike Mayrhofer – Sabine Urban – éd PEARSON
- Tous différents - Jean-Marie Peretti – éd EYROLLES
- L'entreprise verte – Elisabeth Laville – éd PEARSON

UE6-1- Logistique de distribution et gestion numérique des entrepôts

Enseignant : S. Tchendo

Durée du cours : 12h CM / 10h TD

2 ECTS

Pré requis

Base en supply chain

Objectifs du Cours :

Montrez comment la logistique de distribution et la gestion numérique des entrepôts concourent à la performance des entreprises en accélérant la coordination des produits en circulation, l'impact manifeste étant la maîtrise des délais d'une part et des coûts d'autre part.

Contenu du cours :

- I. Les modèles de l'évolution de la logistique
- II. Typologie de la logistique de distribution et ses fondements stratégiques
- III. Approches de la gestion numériques des entrepôts

Modalités d'enseignement :

Modalités mixtes avec le cours magistral classique et la pédagogie inversée

Méthodes d'évaluation :

Type de Contrôle	Durée	Nombre	Pondération
Contrôle continu			
Dossiers			40
Examen			60
TOTAL			100,00

Bibliographie :

UE6-2- Optimisation des achats à l'international

Enseignant : T. Poteau

Durée du cours : 12h CM / 10h TD

2 ECTS

Objectifs généraux du cours :

Les services achats des entreprises sont stratégiques et ne répondent qu'à un seul besoin : comment obtenir le produit souhaité, dans les quantités souhaitées, au moment souhaité, sur le lieu souhaité.

Contenu du programme (les grandes lignes) :

- Présentation du rôle des services achats et intérêts de l'optimisation
- La démarche managériale : la mise à disposition d'outils adaptés
- La démarche managériale : la mise en œuvre de méthodes adaptées
- Les 4 piliers de l'optimisation
- Conclusion

Bibliographie :

Méthodes d'évaluation :

Partiel de 1h00 à 1h30 maxi

UE6-3- E-Purchasing

Enseignant : G. Boutaky

Durée du cours : 12h CM / 10h TD

2 ECTS

Objectifs généraux du cours :

Ce cours est destiné à montrer comment les outils numériques intègrent les processus d'achat, transforment l'organisation de la fonction, génèrent des synergies qui favorisent l'optimisation des achats. Ces outils font hériter à la fonction, un pendant durable et responsable.

Contenu du programme (les grandes lignes) :

1. Introduction à l'e-purchasing et à l'e-procurement
 - Définitions et distinctions entre l'e-purchasing et l'e-procurement.
 - Importance de l'achat électronique dans le contexte des affaires modernes.
 - Avantages et défis liés à l'adoption de l'e-purchasing et de l'e-procurement.
2. Processus d'e-purchasing et d'e-procurement
 - Étapes du processus d'achat électronique, de la sélection des produits à la passation des commandes.
 - Gestion du cycle de vie des achats en ligne : demande d'achat, approbation, réception et paiement.
 - Intégration des processus d'achat électronique dans les pratiques d'approvisionnement globales.
3. Technologies et plateformes d'e-purchasing et d'e-procurement
 - Logiciels de gestion des achats et des approvisionnements en ligne.
 - Plateformes d'appels d'offres électroniques et marchés en ligne.
 - Systèmes d'approbation d'achat électronique et gestion des catalogues électroniques.
4. Sécurité et conformité dans l'e-purchasing et l'e-procurement
 - Gestion des risques liés à la sécurité des transactions en ligne.
 - Conformité aux réglementations et normes liées aux achats électroniques.
 - Protection des données personnelles et des informations confidentielles dans un environnement en ligne.
5. Gestion des fournisseurs et des relations d'approvisionnement en ligne
 - Sélection et évaluation des fournisseurs pour les achats électroniques.
 - Négociations en ligne et gestion des contrats électroniques.
 - Suivi et évaluation des performances des fournisseurs dans un contexte électronique.
6. Intégration des systèmes e-purchasing et e-procurement dans l'entreprise
 - Intégration des systèmes d'e-purchasing et d'e-procurement avec les systèmes ERP.
 - Automatisation des processus d'achat pour améliorer l'efficacité globale.
 - Impact de l'e-purchasing et de l'e-procurement sur la chaîne d'approvisionnement.
7. Analyse des données et gestion des dépenses dans l'e-purchasing et l'e-procurement
 - Utilisation de l'analyse des données pour prendre des décisions d'achat éclairées.
 - Gestion des coûts et optimisation des dépenses dans un environnement électronique.
8. Tendances actuelles en e-purchasing et e-procurement

- Utilisation de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique dans les achats électroniques.
 - E-procurement durable et responsabilité sociale des entreprises.
 - Évolution future de l'e-purchasing et de l'e-procurement.
9. Études de cas et projets pratiques
- Analyse de cas réels d'entreprises ayant réussi à mettre en œuvre des solutions e-purchasing et e-procurement.
 - Réalisation de projets pratiques pour appliquer les concepts e-purchasing et e-procurement

Evaluation : formes possibles avec une pondération laissée à la libre appréciation de l'enseignant

- Cas pratiques : travail seul ou en groupe
- Exposé : travail de groupe sur un thème proposé par l'enseignant
- Analyse de dossier
- Questions de cours sous forme de dissertation ou de QCM

UE7-1- Méthodologie de recherche et épistémologie

Enseignant : G. Dokou

Durée du cours : 12h CM /10h TD

3 ECTS

Objectifs généraux du cours :

- Savoir cerner le sujet et l'objet de recherche en sciences de gestion
- Distinguer la recherche fondamentale et la recherche appliquée
- Savoir recenser et dégrossir la documentation et bibliographique scientifiques et professionnelles au regard de l'objet et du sujet de recherche
- Savoir élaborer une fiche de lecture et construire la compilation scientifique et le modèle conceptuel qui la sous-tend
- Savoir élaborer une problématique de recherche et les hypothèses qui la sous-tendent
- Savoir combiner des informations et des approches qualitatives et quantitatives
- Savoir exploiter les résultats d'enquête obtenus grâce aux outils d'analyse de données et savoir vérifier les hypothèses de départ
- Savoir proposer des pistes d'action pertinente à partir des méthodes fondées sur des bases épistémologiques solides

Contenu du programme (les grandes lignes) :

- Rappel : distinction rapport de stage, mémoire de stage et mémoire
- Contenu et construction d'une problématique, des hypothèses et des objectifs de recherche
- Démarche de combinaison des méthodes d'étude qualitative et quantitative
- Démarche de compilation des fiches de lecture et de construction d'un modèle conceptuel
- Elaboration d'un planning de recherche
- Rédaction et communication des résultats conceptuels en empiriques de la recherche

Travaux personnels demandés :

- Fiches de lecture, compilation et élaboration d'un modèle conceptuel
- Enquête terrain

Bibliographie :

- VAN CANPENHOUDT L., QUIVY R., Manuel de recherche en sciences sociales, 4^{ème} édition, Dunod, 2011
- DAVID A., HATCHUEL A., LAUFER R., Les nouvelles fondations des sciences de gestion, Presse des Mines, 2012
- SAVALL H., ZARDET V., Recherche en sciences de gestion : approche qualimétrique, observer l'objet complexe, Economica, 2004
- THIETART A.R., Méthode de recherche en management, 4 édition, Dunod
- GAVARD-PERRET M-L., GOTTELAND D., HAON Ch., JOLIBERT A., Méthode de recherche en sciences de gestion : réussir son mémoire ou sa these, edition Pearson

Méthodes d'évaluation :

- Dossier conceptuel
- DM enquête terrain

UE7-2 – STAGE (4 mois (min) 6 mois (max))

Enseignant : Tuteur stage et mémoire

Durée du cours : 3 H TD/Étudiant

17 ECTS

Objectifs généraux du stage :

Développement de la dimension professionnelle de la formation par la mobilisation et l'application des enseignements au traitement des problèmes réels de l'entreprise

A cet effet, il est fortement recommandé aux étudiants d'étendre ou de rechercher le stage à l'étranger, le pays d'origine étant exclu (sauf exception après discussion avec l'équipe pédagogique) ou de trouver des entreprises positionnées à l'international.

Contenu du stage (les grandes lignes) :

Il est fondé sur une mission qui résume l'ensemble des activités que l'étudiant effectuera durant le stage. Celle-ci alimente le mémoire de stage qui va être organisé autour d'une problématique tirée de la mission. Cette problématique est alimentée et argumentée par des données contextuelles, des contenus conceptuels et des modèles connus dans la littérature (modèles normatifs et prescriptifs).

La durée du stage est de 4 mois minimum (soit 560 heures min sur la base de 35h semaines) et de 6 mois maximum.

Le guide du mémoire explique toutes les modalités du stage et du mémoire. Il intègre l'importance du projet professionnel. Il est complété par la grille d'évaluation.

Les soutenances auront lieu soit fin juin (session1), soit début septembre (session2). En tous les cas, les dates de soutenance et le planning de passage seront précisés.

Travaux personnels demandés :

Effectuer des études requises par les thèmes traités en termes de documentation académique et professionnelle.

Bibliographie

Webographie

Méthodes d'évaluation :

Le stage donne lieu à la rédaction d'un document de synthèse, le mémoire de stage est suivi d'une soutenance et valorisé par des ECTS.

Il requiert une note éliminatoire fixée à 10/20.

Il convient de se référer à la grille d'évaluation.